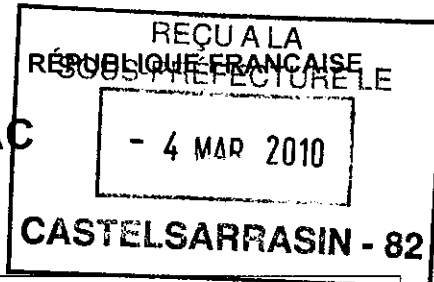


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) **Adjointe**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme Colette ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

02 - 25-02-2010

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ENTRETIEN DES ECOLES

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26/04/1984 article 3 – 2° alinéa

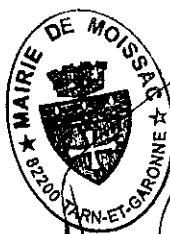
Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE les modifications d'horaires pour les postes suivants

POSTE	SUPPRESSION	CREATION	
1 Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	20h/sem	27h/sem	A compter du 1 ^{er} mars 2010
1 Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	26h/sem	28h/sem	

Pour copie conforme
Moissac le 1^{er} mars 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

